

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. BOUCHER Pascal – M. PONS Louis - M. BRETON Jean-Louis – Mme DOMINGOS Catherine –
M LABAT Olivier - Mme STAES Virginie – Mme ANTUNES Sonia.

Absents excusés : M. LAYA Pascal (donne pouvoir à M. BRETON Jean-Louis) – M. KERUZORE Alain (donne pouvoir à M. PONS Louis) - Mme MASSON Sandrine (donne pouvoir à M. BOUCHER Pascal) - Mme ISAMBERT Estelle

Absent non excusé : M. LE MEUR Thierry

Un scrutin a lieu et M. LABAT Olivier a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 40

Lecture et approbation du compte rendu du conseil du lundi 14 mai deux mille dix-huit.

Objet : Projet d'association

M. Le Maire donne la parole à M. BRETON qui informe l'Assemblée délibérante que le projet est abandonné car la personne souhaitant créer cette association, quitte la commune prochainement.

Objet : Remboursement frais M. BRETON

Monsieur le Maire informe que M. BRETON a avancé la somme de trente euros (30 €), pour l'achat de l'essence pour la tondeuse de la commune (un compte à SUPER U mais les pompes étaient en panne).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'accord de rembourser la somme de 30 € à M. BRETON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 30 € à M. BRETON.

Objet : Subventions associations

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil municipal, il a été question de la mise en place de subvention pour les associations et laisse la parole à M. LABAT, rapporteur du projet, qui précise qu'il s'agit d'argent public et qu'il y a donc lieu d'instaurer des règles pour son obtention. M. LABAT explique qu'en effet, s'il est bien normal d'accompagner financièrement les associations, il faut garder à l'esprit que la dépense des sommes allouées doit, en retour, pouvoir être justifiée par leur bénéficiaire et qu'en cas de contrôle sur le financement de notre collectivité, c'est la commune qui pourrait être prise en défaut. Il distribue une proposition de formulaire permettant d'encadrer cette pratique tout en précisant qu'il n'a fait que synthétiser ce qui se pratique déjà très largement ailleurs. Cette proposition est approuvée par l'Assemblée délibérante ainsi que la liste des pièces à fournir pour la demande de subvention.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI

M. le Maire annonce que les associations devront donner leur projet futur avec leur souhait. Pour cela, une procédure leur sera envoyée, et les associations qui souhaitent une subvention, devront répondre au cahier des charges.

Le Conseil municipal approuve l'envoi d'un courrier aux associations de la commune pour une demande de subvention à déposer avant le 1^{er} octobre 2018 à la Mairie. Les membres du Conseil se réuniront mi-octobre pour délibérer et octroyer les subventions en fin d'année.

Entendu l'exposé et après en avoir débattu, l'Assemblée délibérante adopte à l'unanimité cette disposition pour l'obtention d'une subvention.

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2017

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à Mme la Préfète et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Questions diverses :

☞ Flyers à distribuer :

M. BRETON demande l'aide des membres du Conseil municipal pour distribuer les flyers reçus pour la visite du député d'Eure et Loir, M. Philippe VIGIER, le jeudi 5 juillet à 19 h 15 à la Mairie. Les secteurs de distribution sont partagés entre les conseillers présents et disponibles.

☞ Demandes de subventions :

M. le Maire annonce à l'Assemblée délibérante, que les subventions demandées ont été accordées par la Préfecture d'Eure et Loir. Les 4 dossiers déposés au Conseil départemental ont été retenus pour des subventions à hauteur de 29 %. Monsieur le Maire rappelle la liste des dossiers :

- Création d'un chauffage électrique au foyer communal
- Création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir au cimetière
- Travaux de réfection du mur du cimetière
- Canalisation eaux pluviales rue de la Vallée

L'Assemblée délibérante accepte à l'unanimité le lancement des travaux dans les conditions précitées.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI

☞ **Autorisation de points lumineux sur le domaine public :**

M. le Maire informe le Conseil municipal, qu'il y a eu une mauvaise interprétation d'un administré, concernant l'éclairage de M. TODT, et précise que l'autorisation a été accordée par délibération et que celui-ci s'engageait à prendre en charge financièrement la mise en place des 2 points lumineux. Ceux-ci ont été inclus dans le parc d'éclairage public sans aucune compensation et entreront dans la gestion de Territoire Energie (consommation électrique et entretien).

☞ **Problème de canalisation :**

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il y a un gros souci de canalisation d'eau potable avec branchements latéraux. La société EXEAU s'engage à prendre en charge les travaux de réfection qui seraient susceptibles d'être causés.

☞ **Travaux rue de la Girafe :**

M. BRETON informe le Conseil municipal qu'il a assisté à la dernière réunion de chantier et que les travaux avancent sans encombre dans les délais prévus. M. LABAT exprime le regret que ces travaux, situés sur une partie archéologiquement sensible du bourg, n'aient pas fait l'objet d'un suivi scientifique d'autant que tranchées ont révélé des maçonneries. Il exprime également un fort regret concernant les aménagements réalisés le long de la Voise, face au lavoir et à l'emplacement probable du premier bourg et de son gué tout en précisant qu'il a bien conscience que cette responsabilité relève principalement des services de l'Etat.

☞ **Conseil de l'école :**

M. PONS informe qu'il a assisté au Conseil de l'école et demande à M. le Maire si le grand ménage d'été sera fait durant les vacances. M. le Maire confirme que ces travaux seront bien effectués comme chaque année. Le Conseil de l'école souhaite que la machine de nettoyage des sols ne soit plus entreposée dans la salle BCD (bibliothèque-centre-documentaire).

Les agents de la commune sont convoqués pour des réunions durant leur temps de travail et par décision de M. le Maire.

☞ **Fête de la musique :**

Suite à la demande de concitoyens pour animer la fête de la musique, Mme DOMINGOS a pris en charge l'activité et informe qu'environ 35 personnes étaient présentes. La cuisine cambodgienne a eu un vif succès. M. Le Maire remercie la famille MOULIN pour sa prestation.

☞ **Panneaux d'affichage :**

M. PONS souhaite que des panneaux d'affichage soit installés aux entrées de la Commune pour informer les habitants des évènements à venir.

☞ **Recyclage - Téléthon :**

M. PONS installera une palette pour ramasser le papier pour le prochain Téléthon.

☞ **Election à l'Office du Tourisme :**

M. LABAT déclare qu'il a été nommé 1^{er} Vice-Président de l'Office du Tourisme d'Eure et Loir.

☞ **Fête du 14 juillet :**

M. le Maire rappelle qu'il y aura des festivités à l'occasion de la fête du 14 juillet : un repas suivi d'un feu d'artifice au parc de l'étang communal. Cette manifestation sera affichée sur le panneau électronique.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance du Conseil municipal à 22 heures 05 mn.